Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2533

11.12.2025

DÉCISION (PESC) 2025/2533 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 9 décembre 2025

prorogeant le mandat du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI/3/2025)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2023/1599 du Conseil du 3 août 2023 relative à une initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée ([1]), et notamment son article 3, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 3, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2023/1599, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions pertinentes aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (ci-après dénommée «initiative»), y compris les décisions concernant la nomination des chefs des cellules civile et militaire de commandement et de soutien.

(2) Le 17 octobre 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/2223 ([2]) portant nomination de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative pour la période allant du 20 octobre 2023 au 19 octobre 2024.

(3) Le 24 septembre 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/2590 ([3]) prorogeant le mandat de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative pour la période allant du 20 octobre 2024 au 10 décembre 2025.

(4) Le 29 octobre 2025, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative pour la période allant du 11 décembre 2025 au 19 octobre 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée est prorogé pour la période allant du 11 décembre 2025 au 19 octobre 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 9 décembre 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

([1]) JO L 196 du 4.8.2023, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/1599/oj.

([2]) Décision (PESC) 2023/2223 du Comité politique et de sécurité du 17 octobre 2023 relative à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI) (EUSDI/1/2023) (JO L, 2023/2223, 20.10.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2223/oj).

([3]) Décision (PESC) 2024/2590 du Comité politique et de sécurité du 24 septembre 2024 prorogeant le mandat du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (JO L, 2024/2590, 30.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2590/oj).